

Compte - rendu Conseil d'Administration
Jeudi 09 Avril 2026

La séance est ouverte à 17h50 le quorum étant atteint à 14 /24

1. Ordre du jour :

La principale rajoute à l'Ordre du Jour le point 5.4 Évaluation établissement et **Points divers**, diverses questions de la part des représentants parents traitées selon le temps restant (durée de la séance étant de 2 heures) sinon une réponse écrite sera produite dans le compte-rendu transmis à l'issue du Conseil d'Administration.

2. Désignation du secrétaire de séance

La principale remercie M. Sopta représentant des personnels administratifs d'assurer le secrétariat

3. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2025

La principale demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal. Elle considère qu'il est approuvé. Non reçu par les membres du conseil d'administration, celui-ci sera renvoyé pour une approbation ultérieure.

4. Affaires financières

4.1 Compte financier 2025

- Rapport d'ordonnateur

5.4 Point ajouté à l'ordre du jour. Evaluation de l'établissement

6 Projet course d'orientation

7 Points divers

Le secrétaire général présente le rapport de l'ordonnateur.

Loi égalim :

Une question est soulevée concernant les subventions « 2BioLoc » du Département.

M. le secrétaire général précise que l'établissement achète des produits biologiques et/ou divers labels auprès de la Ferme de Figeac. Cependant, ces produits ne figurent pas dans le répertoire départemental.

Constat : la consommation réelle de produits bio est donc supérieure aux chiffres officiellement retenus.

Dégradations

Un représentant du personnel enseignant interroge l'établissement sur la prise en charge financière des dégradations constatées sur les casiers des élèves.

Le secrétaire général indique que ces réparations seront assumées par le Département, dans la mesure où les charnières initialement prévues — permettant une ouverture plus aisée et limitant les risques de casse — n'ont pas encore été installées.

L'agent comptable Mme CHAMAND présente le compte financier de l'année 2025 (cf documents annexes)

Prélèvement automatique

Le prélèvement automatique a été supprimé en raison de dysfonctionnements récurrents : le logiciel OPALE laissait penser que les prélèvements étaient effectués, alors qu'ils ne l'étaient pas. Certaines familles se voyaient ainsi réclamer ou prélever deux fois le montant dû.

Ce mode de paiement a donc été abandonné et remplacé par le télépaiement, dont la mise en place était de toute façon rendue obligatoire par la réglementation.

Mme l'agent comptable souligne que la trésorerie de l'établissement est saine : les factures sont réglées avec régularité et l'établissement dispose d'une bonne capacité d'autofinancement. Elle rappelle toutefois que les relances auprès des familles demeurent un point de vigilance.

Elle indique également entretenir de bonnes relations de travail avec la direction ainsi qu'avec le secrétaire général du collège de Bretenoux.

Concernant les factures impayées de certains parents pour les exercices 2022/2023, elle précise que des procédures de recouvrement par prélèvement à la source seront engagées.

Un représentant des parents d'élèves interroge l'établissement sur l'existence d'un délai de prescription applicable aux dettes des familles.

Mme l'agent comptable rappelle que les délais de prescription sont quadriennaux, soit de quatre ans.

Elle précise qu'en l'absence de réponse ou d'action dans ce délai, la créance devient prescrite.

Mme la principale fait également remarquer que certaines familles n'ont jamais réglé leurs factures, malgré les relances effectuées.

Acceptation de compte financier 2025 sans réserve

Vote :	Pour 14 /14
	Abstention 0 /
	Contre 0/

Affectation du résultat 2025 sans réserve

Vote :	Pour 14/14
	Abstention 0/
	Contre 0/

4-2 Voyage à Mézels du 3 au 5 juin 2026

Une professeure d'EPS explique les deux séjours APPN prévus sur la base de Mézels pour les 4èmes du 3 au 05 juin et du 24 au 26 juin.

Les dates du voyage ont été modifiées par rapport à la formation PSC1 d'une des professeures d'EPS.

5. Domaine de fonctionnement de l'établissement

5.1 Conventions

Le secrétaire général présente le projet de la future convention cadre avec le Département qui est en cours de finalisation, intégrant la loi 3DS.

Un représentant des parents d'élèves demande quel est l'intérêt de ce changement. Mme la principale explique qu'il y a un partage d'autorité entre les collectivités et le collège concernant les missions du secrétaire général de l'établissement.

5.2 Modification du règlement intérieur du collège (annexe)

La principale explique les modifications proposées au Règlement Intérieur concernant les modalités des punitions et sanctions, de communication entre responsables légaux et établissement.

Tenue

Un représentant du personnel enseignant rappelle qu'il s'agit également d'une question de bien-être et de pudeur. Il souligne que les élèves n'ont pas toujours conscience du regard de l'autre et que cette mesure vise aussi à les protéger de regards inappropriés.

Madame la Principale rappelle à ce propos que l'inscription d'un élève vaut acceptation du règlement intérieur par lui et ses représentants légaux.

Transmission des sanctions :

Un représentant des parents demande s'il serait possible d'inscrire dans le règlement intérieur l'obligation d'une double transmission aux responsables légaux lors d'une décision de sanction.

La Principale répond que dès qu'une sanction est posée, la CPE informe les parents qu'une sanction va être prononcée. L'élève est ensuite reçu par le chef d'établissement, qui lui remet la sanction en main propre, celle-ci devant être signée par les parents.

On lui répond également que la famille est informée par le moyen de l'ENT qui est le canal officiel de communication entre l'établissement et les parents d'élèves (à faire pour les 2 parents)

Appels téléphoniques

Face aux réponses parfois agressives ou très désagréables de certains parents, un représentant des parents demande s'il serait possible d'ajouter en bas de page une note rappelant les textes de loi correspondants, afin de tempérer ce type de réactions.

Aérosol

Deux représentants du personnel enseignant demandent que les aérosols soient totalement interdits au sein du collège, et pas uniquement en cours d'EPS, et que cette interdiction soit ajoutée au règlement intérieur.

La pertinence des mentions en fin de trimestre (qui font déjà l'objet de discussions en conseil pédagogique) seront aussi étudiées.

Vote :	Pour 14/14
	Abstention 0 /
	Contre 0/

Acte CA n°

5.3 DNB 2026, banalisation du 04 mai et du 09 juin pour Oral du DNB, 25, 26, 29, 30 juin 2026

La principale demande l'autorisation de banaliser les journées du 04 mai et du 09 juin pour la passation de l'Oral du DNB, l'après-midi étant consacré à des groupes de travail, le 25 juin préparation des salles et préparation de Rentrée, les 25, 26 et 29 et 30 juin pour la passation de l'écrit du DNB, L'accueil des élèves sera assuré, à l'exception des 3èmes du 1^{er} au 3 juillet sachant que les corrections auront lieu les 2 et 3 juillet 2026. Des ateliers seront proposés aux élèves.

Un représentant des parents demande si les parents devront justifier l'absence de leur enfant pour les 2 et 3 juillet. Oui répond Mme la Principale.

La demande est soumise au vote.

Vote :	Pour 14 / 14
	Abstention /
	Contre /

Acte CA n° 26

5.4 Évaluation établissement

Les évaluateurs sont venus s'entretenir avec les membres de la communauté éducative le 30 mars. Un retour sera effectué par visio le 28 mai 2026 de 13h à 14h pour les membres du comité de pilotage. Et les personnels le souhaitant.

5.5 Autorisation de recrutement et renouvellement contrat AED

La principale demande l'autorisation de recruter 3,5 ETP AED prévisionnel pour l'an prochain. Pour la rentrée 2026.

La demande est soumise au vote.

Vote :	Pour 14 /14
	Abstention /
	Contre /

Acte CA n° 28

5.6 EPS Installation de balises pour la course d'orientation

Mise en place au stade de Biars et demande d'une carte et installation de balises pour les courses d'orientation même si cela reste de l'initiation. Coût de la carte : 350€
40 balises fixes, 940 €. Ce projet qui sera pérenne sera pris sur le service AP

La Mairie des Biars a donné son autorisation.

Aucune dégradation ne sera causée par l'installation de ces balises.

Les membres du CA reconnaissent un intérêt pédagogique à l'installation de ces balises.

-	Vote :	Pour 14 /14
-		Abstention 0 /
-		Contre 0 /

Acte CA n° 27

6. Points divers :

Point bâtiment

où en est la mise en accessibilité des cheminements reliant les issues de secours au point de rassemblement ? L'une des deux issues a été mise en accessibilité ; qu'en est-il de la seconde ? Une semelle en béton a été coulée devant chaque porte.

Où en est la sécurisation des 2 salles actuellement fermées en raison de l'état des murs ? Le département attend le retour de l'architecte pour faire démarrer le chantier

Un certain nombre de problème sont signalées comme le portillon de la cour 2 et autre.

Les membres du personnel enseignant signalent que le portillon de la cour 2 ne se ferme pas correctement et peut potentiellement causer des blessures

Le secrétaire général précise qu'on ne peut pas les enlever. Mais que le nécessaire va être fait pour la mise en sécurité.

Circulation et sécurité du parking :

Est-il possible de faire des rappels plus fréquents, voire d'envisager des interventions plus régulières de la gendarmerie afin de faire respecter le sens de circulation ?

Le personnel de Police étant actuellement en sous-effectif, il est difficile d'assurer les contrôles de manière régulière. Mme la Principale accepte néanmoins de relancer la demande, d'autant que des fléchages de sens de circulation ont déjà été mis en place.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent savoir s'il serait possible de modifier le sens d'entrée du parking afin de sécuriser davantage le passage piéton.

Le service des routes du Département sera informé de cette proposition. Un test pourrait être réalisé en amont afin d'évaluer la faisabilité de cette modification, en accord avec les services du Département.

Les parents signalent également que certains automobilistes ne laissent pas traverser les élèves au niveau du passage piéton lumineux.

La circulation de camions dans cette voie pose question : certains véhicules montent ponctuellement sur le trottoir, déjà très étroit. Une interdiction de circulation pour les poids lourds pourrait être envisagée.

Par ailleurs, les places de stationnement sont actuellement en marche avant ; or, un stationnement en marche arrière permettrait une meilleure visibilité au moment du départ et réduirait les risques d'accident. Une réflexion sur ce point peut-elle être envisagée (proposition : expérimenter un changement du sens de circulation sur le parking en tournant à droite dès l'entrée, pour permettre aux véhicules de se garer en arrière) ?

● **Application** du règlement intérieur :

9 Observations ont été posées pour des tenues non adaptées à l'environnement scolaire : 4 à des filles, 5 à des garçons.

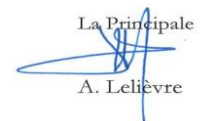
Un représentant des parents d'élèves estime que cette mesure est excessive et qu'elle est mal perçue par les élèves.

Publication des comptes rendus du CA : *Les comptes rendus ainsi que la composition du CA pourraient-ils être publiés sur l'ENT ?* Ils le seront prochainement

Levée de séance à 20h20

Secrétaire de séance

M. Sopta

La Principale

A. Lelièvre